



Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2022

Chères citoyennes et citoyens, c'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil pour l'année 2022, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec.

L'auditeur indépendant, Raymond Chabot Grant Thornton, a effectué l'audit des états financiers de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil. À leur avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Résultats – 31 décembre 2022

REVENUS

Revenus de fonctionnement	5 890 275 \$
Revenus d'investissement	509 888 \$

TOTAL DES REVENUS	6 400 163 \$
--------------------------	---------------------

CHARGES

Charges de fonctionnement	6 178 744 \$
---------------------------	--------------

TOTAL DES CHARGES	6 178 744 \$
--------------------------	---------------------

Excédent (déficit de l'exercice (revenus moins charges))	221 419 \$
Revenus d'investissement	(509 888) \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(288 469) \$
--	---------------------

Plus : Éléments de conciliation à des fins fiscales	319 472 \$
---	------------

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	31 003 \$
---	------------------

Pour terminer, vous retrouverez sur le site Web de la Municipalité le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ainsi que les sommes versées aux membres du Conseil municipal pour l'année 2022.

Déposé à la session ordinaire du Conseil du 5 septembre 2023.

Stephen Matthews,
Maire